



annonce d'un héritage 3 ans après le décès

Par **Joax**, le **15/12/2019** à **11:51**

Bonjour,

Je viens de recevoir un message d'un oncle qui me demande mon adresse pour m'envoyer un "cadeau" de mon papi... Mon grand-père est décédé il y a 3 ans maintenant, mon père est décédé quand j'étais jeune. Je n'ai jamais demandé ma part ne sachant pas si il y avait un quelconque héritage. Je n'ai jamais été contacté par un notaire, est ce que cela est normal?

merci pour votre réponse,

Cordialement,

Sandrine.

Par **youris**, le **15/12/2019** à **12:03**

bonjour,

il n'y a pas toujours besoin d'un notaire pour régler une succession.

le notaire est nécessaire pour effectuer une mutation immobilière car il faut un acte authentique.

le notaire peut également être nécessaire pour établir un acte de notoriété.

salutations

Par **Joax**, le **15/12/2019** à **12:29**

merci pour votre réponse, mais comment je peux savoir si ce que je reçois correspond réellement à la part qu'aurait eu mon père s'il était vivant? (à diviser avec ma soeur)

Je me pose des questions sur la vérité du montant réel car j'ai déjà vécu cela avec l'héritage de mon père, cependant j'étais trop jeune pour me poser des questions, j'ai reçu une petite somme d'argent (mon père était quand même directeur à l'époque) et ma soeur n'a jamais

rien reçu..

Merci.